

Les crédits

s'assurer que ces gens que nous payons vont rendre des comptes aux Canadiens pour mériter le salaire qu'on leur verse. Vont-ils s'acquitter ou non de leur tâche? Ou devons-nous avoir recours à des solutions extrêmes comme une commission royale?

M. Gagnon: Monsieur le Président, je peux affirmer au député que les députés de ce côté-ci de la Chambre ont l'intention de prendre leur travail très au sérieux. Nous savons que le sous-comité sur la sécurité nationale, dont font partie certains députés d'en face, fera un examen approfondi de la question.

J'espère, grâce aux questions que le député et ses collègues ont posées, que nous allons tirer cette question au clair une fois pour toutes.

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole sur cette motion. Je pense que ce genre de débat a toujours sa place. Cette motion ne me semble pas correcte. On dirait qu'il y a quelque chose qui cloche. Néanmoins, je pense que c'est une question que tous les députés devraient examiner de temps à autre.

Je voudrais tout d'abord parler de la motion comme telle. On y retrouve le mot «illégal». On demande qu'une commission royale d'enquête soit mise sur pied pour étudier des allégations d'activités illégales. Si je comprends bien, ce sont les journaux et les médias qui ont laissé entendre que le SCRS aurait mené des activités incorrectes et qu'il faudrait effectuer une enquête à ce sujet.

C'est de cela dont je voudrais parler, car selon l'une des accusations parues dans la presse, la SRC aurait fait l'objet d'une surveillance du SCRS. Je pense que c'est cette accusation qui, plus que tout, a suscité les réactions qui ont conduit au débat que nous avons aujourd'hui et aux différentes études qui sont faites actuellement sur les activités du SCRS.

• (1650)

Je voudrais parler de l'article publié dans le *Star* de Toronto. J'ai en main un document que je voudrais montrer, car il est pertinent. Le *Star* de Toronto titrait: La Société Radio-Canada sous la surveillance du contre-espionnage. Je crois que l'article avait été publié à la une du journal.

Il va de soi qu'un titre semblable cause beaucoup d'émoi des deux côtés de la Chambre et dans l'opinion publique. Si l'on examine le contenu de cet article d'après lequel la Société Radio-Canada aurait été espionnée par le SCRS, on constate que le titre lui-même est basé sur un seul paragraphe de l'article. Ce paragraphe se lit comme suit: La source fait état d'interventions de M. Howard Goldenthal, un attaché de recherche de l'émission *Fifth Estate* du réseau anglais de Radio-Canada, auprès du dirigeant du *Heritage Front*, M. Wolfgang Droege, afin de savoir si des soldats du régiment aéroporté canadien en Somalie avaient des liens avec des groupes racistes au Canada.

Je ferai remarquer qu'il s'agissait de l'émission *Fifth Estate* du réseau anglais de Radio-Canada mais qu'il aurait tout aussi

bien pu s'agir d'une émission du réseau CTV ou d'une enquête menée par la presse écrite. Un informateur a répondu à une préoccupation légitime concernant la possibilité d'infiltration d'un régiment aéroporté canadien par un groupe raciste.

Nous reconnaissons certainement tous qu'il est légitime que le SCRS veuille vérifier s'il y a effectivement eu infiltration des Forces canadiennes par un groupe d'éléments racistes. Telle était la teneur de l'article. Pourtant, l'article était intitulé: La Société Radio-Canada sous la surveillance du contre-espionnage. Voilà le genre de titre qui contribue plus que toute autre chose à éveiller l'inquiétude du public.

En définitive, nous nous intéressons à une question—et j'en ai fait référence au député de Wild Rose—, nous tenons un débat sur la base d'allégations, mais sans avoir de preuves. J'ai cité cet article comme exemple, mais on trouve dans les médias d'autres récits qui sont essentiellement des allégations ne reposant sur aucun fait connu.

Avant de songer à créer une commission royale, je crois que nous devons aller au-delà des allégations publiées dans la presse.

Je voudrais pousser l'examen de la question un peu plus loin car cette situation me préoccupe beaucoup. Un article donne à penser que le SCRS avait un agent secret au sein d'une organisation qui a peut-être eu des liens avec l'extrême droite, et que cet agent s'est peut-être lui-même engagé, dans le cadre de sa mission, dans des activités qui pourraient être considérées comme des activités d'extrême droite ou même à caractère raciste.

Quelle différence y a-t-il entre cette personne, si toutefois elle a vraiment existé, et un policier en civil qui infiltrerait une organisation de trafiquants de drogue dans le cadre d'une opération policière secrète? Nous reconnaissons certainement tous qu'il est parfaitement justifié de la part d'une force policière qui désire mettre à jour des activités criminelles ou des menaces à la sécurité nationale, ou municipale si l'on veut, d'avoir recours aux services d'un agent d'infiltration et qu'il est normal que ce dernier agisse comme ceux qu'il infiltre.

J'irai même encore un peu plus loin. Je n'en sais pas plus que n'importe quel autre député au sujet de ce qui s'est réellement passé. Si Grant Bristow était réellement un agent d'infiltration chargé d'une mission légitime concernant la sécurité nationale et que les fuites publiées dans la presse ont compromis un projet très important pour la sécurité nationale, je crois qu'il s'est produit une chose très regrettable.

• (1655)

Nous devrions regretter ce qui s'est produit, et non critiquer le SCRS sur la foi de simples allégations. Du fait que c'est un organisme de renseignement, un organisme de contre-espionnage, le SCRS n'a pas la possibilité de se défendre, car il risquerait alors de compromettre des agents qui participent à des opérations clandestines.